



La Coopération des idées

REVUE D'ÉDUCATION SOCIALE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

Directeur : G. DEHERME



SOMMAIRE :

| | |
|-----------------------|---|
| G. DEHERME | <i>Le Principe de la Guerre sociale.</i> |
| L. BERTE | } <i>Monopole ou Liberté ? — Une Enquête.</i> <i>(Réponses).</i> |
| J. COSTES | |
| J. DUMAITRE | |
| PAR TOUS | <i>Revue des Opinions, des Faits et des Idées.</i> |
| G. DEHERME | <i>Les Livres qui font penser.</i> |

Le Numéro : 0 fr. 25

PARIS

BERNARD GRASSET, ÉDITEUR

61, rue des Saints-Pères, 61

LA

Coopération des Idées

Revue bi-mensuelle d'Education Sociale

ABONNEMENT : un an, France : 4 francs ; Etranger : 6 francs

Collections de la nouvelle série (années 1908, 1909)

3 francs par année

*Adresser toutes les communications concernant
la Rédaction et l'Administration à*

M. DEHERME, Directeur, à LA SEYNE (Var)

A NOS ABONNÉS

Ceux de nos abonnés qui seront avertis que leur abonnement est **terminé** sont priés de nous faire parvenir leur renouvellement pour s'éviter les frais de recouvrement.

Ceux qui ne désirent pas continuer leur abonnement sont priés de **refuser** au facteur le numéro qui suivra l'avertissement.

L'UNION COOPÉRATIVE

est un journal bi-mensuel, édité par le Comité central de l'Union Coopérative des Sociétés françaises de Consommation. Il contient des articles, des études, des monographies, des renseignements, etc., sur la Coopération en France et à l'Etranger. — L'Union Coopérative doit être lue par tous ceux qui s'intéressent à la Coopération.

Prix du numéro, 0 fr. 20 ; de l'abonnement annuel, 4 fr.

Etranger, 6 fr.

Les abonnements sont reçus : 1, Rue Christine. — PARIS

LE COURRIER DE LA PRESSE

Tél. 104-50

21, Boulevard Montmartre, — PARIS

Tél. 104-50

Directeur : A. GALLOIS

RÉPERTOIRE PARLEMENTAIRE

Relevé des Votes des Députés et Sénateurs et Nomenclature de leurs Travaux
D'après le Journal Officiel de la République française

Le Courrier de la Presse lit 6.000 journaux par jour



La Coopération des idées

Le principe de la guerre sociale

En proclamant les « droits de l'homme », la métaphysique révolutionnaire a rendu impossible la paix sociale. N'est-ce point pour faire prévaloir leurs prétendus droits que, depuis plus de cent ans, les Français sont en lutte les uns contre les autres, et d'abord contre la société ? Les « droits humains », avait bien remarqué A. Comte, sont « toujours subversifs ».

L'absurde idéologie, sous son apparence de naïveté, cèle un perfide mensonge. Au demeurant, les droits sont déterminés, exercés ou limités par la ruse ou la violence. Et la loi ? objecteront quelques « intellectuels » qui reviennent de la lune. Joseph de Maistre leur avait répondu : « Le législateur ne peut se faire obéir, ni par la force, ni par le raisonnement. » Si elle ne s'appuie sur des forces sociales, sur la continuité et la solidarité, la loi est une fiction, qui ne vaut que pour parfaire la destruction ou déguiser la violence.

Ainsi, les forces sociales, qui s'étaient constituées au cours des siècles pour s'opposer aux entreprises de la ruse ou de la violence, ont été énervées, affaiblies, annihilées. C'étaient la corporation, l'association et sa mainmorte, la commune, la province et son Université, la famille, la patrie, la religion. Elles s'animaient

par les devoirs qu'elles imposaient à chacun envers tous, par la subordination qu'elles exigeaient de la partie à l'ensemble. Elles ne pouvaient que se désagréger par l'âpre revendication des droits de chacun et la rébellion universelle qui s'ensuivit. La loi y aida. Le Code civil ne s'est pas borné à émietter ce qui subsistait de ces forces sociales, il a rompu toute continuité. Il a voulu que toute solidarité fût provisoire, c'est-à-dire seulement matérielle. C'est pour empêcher cette poussière de se recomposer spontanément qu'il n'admet que le viager, ce qui passe.

Aucun sentiment social ne pouvait donc plus s'opposer à la tyrannie de l'argent. Et c'est donc l'argent qui réellement détermina, exerça ou limita les « droits de l'homme ». Auguste Comte a écrit : « Le lâche égoïsme, que Dante, au nom du moyen âge, excluait même des honneurs infernaux, a fini par être érigé légalement en état normal des riches, auxquels les mœurs ont d'ailleurs cessé d'imposer aucun devoir social. » Définitivement, le prolétaire fut donc rejeté hors la Cité, il ne fut plus qu'un instrument pour l'exploitation, il n'eut plus de foyer. Après l'avoir absorbé tout entier, corps et âme, l'usine lui prit même sa femme et ses enfants. Ayant été « affranchi des vieilles superstitions », il n'eut même plus de dimanches. Il est vrai que, si on lui ferma les églises qui consolent, on lui ouvrit 500.000 cabarets qui font oublier.

*
**

« Enrichissez-vous » de ce crime, conseilla celui-ci ;
« fusillez-moi ça ! » qui trouble les cours de la Bourse,
clama tel autre ; « laissez faire » l'argent, « laissez pas-

ser » l'égoïsme, dirent les économistes, en prêchant au peuple, d'autre part, le dégradant malthusisme. Et ce fut l'âge d'or de la « liberté du travail », des « droits de l'homme » du miséreux en face des « droits de l'homme » du millionnaire, — ce que celui-ci nomme « l'ordre », et qui n'est que le mercantilisme généralisé, l'anarchie universalisée, c'est-à-dire la fraude dans le commerce, le sabotage et la camelote dans l'industrie, la pornographie dans l'art, la prostitution dans l'amour, la prévarication dans l'administration, la trahison dans la politique, la vénalité de la pensée et la simonie dans la religion.

Ce que la bourgeoisie croit et dit être l'ordre, c'est la guerre sociale constante, mais sourde, et où elle est assurée d'une victoire facile, parce que les seules armes admises sont les siennes. Mais cela ne saurait durer. Le prolétariat ne peut toujours être dupe. Déjà, en 1831 à Lyon, en juin 1848 à Paris, en 1871, il porte la guerre sociale sur un terrain plus propice pour lui. Et la bourgeoisie tremble. Ce n'est qu'en opposant d'autres prolétaires militarisés aux révoltés qu'elle en réchappe. Ce n'est qu'un répit. De plus en plus, il appert que les vaincus sont réellement les plus forts. Ils s'en aperçoivent. La bourgeoisie ne peut plus maintenir l'anarchie qui faisait l'argent maître de toutes choses. Les travailleurs s'organisent dans leurs syndicats, pour les grèves de plus en plus audacieuses. Ce mouvement, qui pourrait être une réaction d'ordre, renversera tout s'il reste sans autre principe que celui de la guerre de classe et sans direction.

L'erreur monstrueuse va donc produire ses ultimes conséquences. En face des droits de l'argent, logiquement, surgissent les droits du travail.

Devoir ses proressophismes se retourner contre elle,

la bourgeoisie est prise de peur. Mais elle ne songe qu'à sa bourse, alors que c'est la société qui est en jeu. Au lieu de revenir enfin à l'ordre, qui est le salut, elle a encore l'espoir insensé de se maintenir dans le chaos, elle se confie aux sinistres « sauveurs » de l'anarchie. Elle en vient à ergoter sur la « liberté du travail » qu'elle annonçait avec emphase quand cela ne signifiait que toute licence pour l'exploitation du travail. Et la voici qui distingue parmi les droits individuels ! Qu'est-ce à dire ? Sur le champ de bataille qu'elle-même a préparé, devant les formidables engins de destruction que sa métaphysique a forgés, la bourgeoisie, avec des supplications ou des menaces, adjure le prolétariat d'épointer ses baïonnettes, de ne charger ses fusils qu'avec des bulletins de vote et de ne bourrer ses canons qu'avec de la poudre administrative, bref d'être assez bon pour se laisser vaincre encore et toujours. Puériles subtilités, séniles avocasseries, vains palabres ! D'ailleurs, la démagogie électorale a miné les derniers boulevards de la conservation ploutocratique. C'est tel « sauveur » d'aujourd'hui qui prépare le mieux l'explosion formidable de demain, car, dans la masse indisciplinée des barbares qui vont à l'assaut suprême, il accomplit ce miracle d'une cohésion de dégoût et de haine. Les dieux affolent ceux qu'ils veulent perdre.

*
**

Et après ? ...

Ah ! s'il n'y avait à redouter l'effondrement de la société française, on pourrait « laisser faire, laisser passer », se retirer sur les hauteurs pour mieux voir la splendide horreur d'une révolution sociale. La bourgeoisie est vraiment trop stupide, trop égoïste, trop lâche pour qu'on puisse avoir souci du sort

tragique qu'elle s'est préparé. Mais il s'agit de la société française, de la civilisation occidentale, de tout l'avenir humain...

Les forces sociales abolies, l'argent, en disposant d'une toute-puissance sans contrepoids, a pu tenir, pendant plus d'un siècle, la société dans le désordre. C'est beaucoup plus qu'il n'eût fallu et qu'on eût pu le prévoir. Il est vrai qu'il y avait un énorme capital moral à épuiser, qu'il a été fait, néanmoins, beaucoup de mal en profondeur, et qu'enfin la civilisation, même sous son aspect matériel, après avoir failli sombrer plusieurs fois, est en grand péril. Et il est évident que nous ne pouvons plus la sauver que contre l'argent. Ce roi-là n'est plus possible. L'anarchie n'est plus supportable.

Toutefois, ce n'est pas uniment une puissance à abattre, comme on l'imagine en toute simplicité de l'autre côté de la barricade; mais à remettre à son rang subalterne, pour faire place aux forces sociales supérieures dont s'anime une société saine.

Dans la confusion présente des esprits, ces puissances, quelque légitimes soient-elles, ne seront pas obéies volontairement. Aussi s'agit-il d'abord de renoncer au principe de la guerre sociale pour le principe d'ordre positif, bref, de substituer les devoirs aux droits. « Le mot *droit* doit être autant écarté du vrai langage politique, dit A. Comte, que le mot *cause* du vrai langage philosophique... Chacun a des devoirs, et envers tous; mais personne n'a aucun droit proprement dit. Les justes garanties individuelles résultent seulement de cette universelle réciprocité d'obligations, qui reproduit l'équivalent moral des droits antérieurs, sans offrir leurs graves dangers politiques. »

Mais aujourd'hui, on l'entend bien, c'est à ceux qui veulent être les dirigeants de donner l'exemple. Se dévouer est le seul titre à diriger qui vaille désormais. Le sang était une raison. Dieu en était une autre. Mais le riche qui parle encore des droits de propriété, un chef qui croit aux droits d'autorité, un intellectuel qui monnaye ses droits littéraires, ils ne sont pas dignes d'administrer, de commander et de conseiller. L'utilité publique exige leur expropriation, leur destitution, leur disqualification. Dans la société réorganisée, ils n'y échapperont pas. Ce sont des usurpateurs, car ils refoulent les vraies vocations.

Les puissances qui se donnent des droits seront toujours portées à en abuser, et donc à se corrompre. En outre, n'ayant plus le prestige moral que seul l'accomplissement de tous les devoirs dispense à un office quelconque, les usurpateurs sont amenés nécessairement à recourir à la ruse ou à la violence pour se soutenir. Ainsi tout est faussé.

Dans l'ordre, les devoirs seuls justifient les pouvoirs. Ils fondent toute autorité. Ne devraient s'élever à l'administration des biens sociaux, au commandement politique, au conseil moral que ceux-là seuls qui sont assez habiles pour administrer, assez énergiques pour commander, assez sages pour conseiller. Et il faut surtout que ces offices n'assurent à leurs détenteurs aucun des avantages grossiers qui suscitent l'envie des natures basses et excitent l'arrivisme sans scrupules des vulgaires jouisseurs. Les pouvoirs ne confèrent que des devoirs plus complexes et plus importants. Ainsi se révélera la vraie vocation de dirigeant.

Sans doute, ce sera presser la petite et la majeure partie de la haute bourgeoisie de retourner au prolé-

tariat; mais ce sera aussi, par là même, restreindre assez le parasitisme des fonctionnaires sinécristes, des intermédiaires commerciaux, du petit patronat, des professions libérales, des oisifs « gens du monde », etc., — et donc le paupérisme qui ne laisse point d'être une terrible menace pour la civilisation. Si la bourgeoisie considère ce reclassement normal comme une déchéance qui lui fait horreur, c'est qu'elle n'accepte, d'une part, aucun des devoirs qui incombent à la classe dirigeante, car il est plus aisé d'obéir que de commander, de suivre que de diriger, d'exécuter que de conseiller; c'est aussi, d'autre part, que la situation du prolétariat est extrêmement misérable, — et cela même condamne l'égoïsme général. Il nous faut donc tenter de rétablir l'ordre en incorporant le prolétariat à la Cité, car c'est dans cette catégorie que la plupart des hommes doivent penser, agir, aimer.

♦♦

A toute fonction sociale, il faut un organe personnel, responsable. A tout pouvoir, il faut une concentration suffisante. Certes, présentement, l'argent qui dispose de la toute-puissance est éparpillé, anonyme. Mais ce n'est qu'une tyrannie dissolvante, antisociale, sans responsabilité. Or il s'agit de l'ordre et de ses conditions.

Les grands pouvoirs sociaux que nous avons à reconstituer exigent les grandes forces qu'un individualisme sans frein a épuisées en les dispersant, et ils impliquent de durs devoirs.

C'est aller plus loin que le socialisme qui n'en veut qu'aux apparences. Transformer l'appropriation indi-

viduelle en appropriation collective, l'autorité d'une oligarchie en ochlocratie ou même en démocratie plus ou moins effective, cela ne constitue qu'une révolution de formes. Ce ne sont pas les détenteurs de la richesse, les fonctionnaires qu'il y a à changer, ce sont les fonctions qu'il faut rétablir et régler. Ce ne sont pas les moyens, c'est le but qu'il faut modifier. Ce ne sont pas tant les choses que les êtres qu'il convient de socialiser. C'est le cœur même de l'anarchie qu'il faut atteindre.

C'est par un organe personnel, responsable, le propriétaire, que la fonction sociale de la richesse peut être le mieux accomplie. De même, l'autorité politique n'est bien exercée que par un chef responsable, seul sensible à une opinion publique éclairée et organisée.

Que le patriciat reconnaisse donc tous ses devoirs et qu'il n'a que des devoirs. Sa prééminence n'a plus d'autre titre valable, ni de garantie. Puisqu'il ne lui convient plus d'être l'instrument de Dieu, qu'il soit au moins le représentant fidèle de l'Humanité. Le plus grand devoir marquera seul désormais le plus grand pouvoir. C'est ainsi que le patricien deviendra aussi justement fier du pouvoir social qu'il aura conquis par son effort moral que le noble l'était jadis de son honneur d'homme d'épée. Comme celui-ci allait à la mort, joyeusement, pour défendre ses vassaux, le patricien ne s'abstiendra d'aucun des devoirs de dévouement qui justifiera sa puissance en l'accroissant. C'est par l'effort héroïque que les aristocraties se font, c'est par les basses jouissances, l'oubli de leurs devoirs, les prétendus droits de leurs places qu'elles se défont. Dès que le noble ne vit plus dans son blason qu'un hochet de vanité et de frivolité, qu'il ne fut plus qu'un

parasite de cour, quémandant des faveurs et des bénéfices, sa tête était promise à la guillotine. Il en sera de même d'une classe dirigeante, aussi dénuée d'intelligence que de cœur, qui dilapide le fonds social pour entretenir sa paresse et son incapacité dans un luxe démoralisant et des plaisirs criminels. Elle est destinée au mur d'exécution.

*
* *

Le principe de la guerre sociale, on le connaît. Nous ne mettrons fin aux conflits mortels qu'en reniant définitivement et sincèrement la formidable erreur des « droits de l'homme », c'est-à-dire du nombre, de l'argent, de la violence et de la ruse. C'est à la bourgeoisie de prendre l'initiative d'un retour résolu au principe d'ordre. Si elle s'y refuse trop longtemps encore, elle est irrémédiablement perdue. Et ses « sauveurs » du moment précipiteront sa chute. Qu'elle ne compte pas trop, non plus, sur l'inlassable modération du prolétariat.

Si la bourgeoisie, non seulement ne coopère point mais s'oppose à la réaction d'ordre, la reconstitution sociale se fera en dehors d'elle et contre elle. Ayant par trop manifesté sa totale incapacité d'être un élément d'ordre, il se pourrait qu'elle fût brutalement dépossédée, destituée et disqualifiée. Alors c'est dans le prolétariat seul que se recruterait le nouveau patriat. Et cela vaudrait mieux peut-être. Mais, ne nous le dissimulons pas, la dictature prolétarienne, survenant après une terrible crise, manquera d'égards pour les gras anarchistes de boutiques, de bureaux, de journaux, de ministères, de Parlement et de Bourse. Elle sera tout de même moins féroce que la

bourgeoisie ne le fut pour la noblesse, et surtout moins stupidement égoïste.

Le prolétariat a trop de bon sens et de cœur pour s'entêter dans les errements de la métaphysique révolutionnaire. Il ne tardera pas à s'apercevoir qu'il rétrograderait jusqu'à la barbarie s'il se laissait entraîner à jouir de ses prétendus droits au lieu de se fortifier continuellement par ses réels devoirs. Dans l'ordre, il apprendra qu'il n'a, lui aussi, que des devoirs envers tous, et d'abord envers ses chefs temporels et spirituels. Il aura alors toute la sécurité qu'assure l'état social normal. « Chacun consacrant aux autres sa principale sollicitude, dit A. Comte, il acquiert naturellement l'assistance de tous pour ses propres besoins. »

C'est seulement en étudiant ses devoirs que le prolétariat s'élèvera toujours plus dans une civilisation toujours plus haute. Au reste, quand les rangs sociaux les plus éminents seront marqués par les devoirs les plus lourds et les responsabilités les plus graves, la grandeur sera beaucoup plus vénérée qu'enviée. A l'arrivisme personnel, qui ne vise que les soi-disant droits de la puissance, succédera l'ambition utile et noble de vivre plus complètement pour autrui. La soumission à un tel dévouement deviendra naturelle, même chez les natures les plus indisciplinées, qui se perfectionneront ainsi.

..

Il n'y a pas d'autre voie de salut. L'ordre positif n'est possible que si nous substituons la notion organique des devoirs, seule base de la paix sociale, à la notion anarchique des droits, principe de la guerre sociale.

Et si vraiment — comme les malins le diront — c'est trop demander d'âme aux Français du moment, ayons au moins l'esprit de ne garder aucune vaine espérance.

G. DEHERME.

Monopole ou Liberté ? — Une Enquête (1)

RÉPONSES

1° Non, pour l'Enseignement que je considère comme la clé de voûte de tout l'édifice social. Mes raisons : les confessions religieuses ont suffisamment donné, histoire en mains, la mesure de leurs moyens et de leurs buts. D'ailleurs, rien d'absolu en ce monde, pas plus la liberté dont on nous obsède à tout propos que le reste. Il me semble, au surplus, que toutes les lois sont faites pour accorder ou limiter une liberté quelconque.

2° Quant à l'Assistance, le cœur humain se refuse à l'interdire, toutes précautions prises contre le prosélytisme.

3° Il me semble que la morale a été comme accaparée, confisquée par les religions et pour leur profit. La morale vient de tous les hommes propres, appartient à tous, et s'enseigne surtout par l'exemple et par tous. Je ne conçois pas le confessionnel professeur de morale plus que les autres humains.

L. BERTE.

(1) Voir le n° 69 du 1^{er} novembre.

*
*
*

Nous ne sommes pas libres. Nous ne pourrons jamais être libres. Nous n'avons pas, d'ailleurs, le droit d'être libres, puisque nous voulons vivre en société et que nous y trouvons des avantages. La liberté des actes et la vie en société sont incompatibles. On ferait mieux, ce me semble, d'en convenir, au lieu d'inventer de prétendues distinctions, vaines, subtiles et discutables à l'infini, entre la liberté et la licence. Au fond, la « liberté » c'est la conception de celui qui parle, la « licence » c'est la conception de liberté de ceux qui ne sont pas de son avis. Toutes nos notions sont subjectives et toutes les subjectivités différentes. Il n'y aura jamais de critérium pour la liberté pas plus que pour la « vérité ».

Le grand problème humain est donc de trouver un compromis, précaire, éternellement remis en question, entre ces deux inconciliables : l'*indépendance*, tendance inhérente à tout être humain, et le *concours* nécessaire à toute vie en société. Mais la liberté de pensée et de doctrine, la liberté d'expression et de prosélytisme sont de celles que, précisément, pour la paix sociale impossible sans elles, les nécessités sociales, même les plus impérieuses en apparence, doivent toujours respecter.

D'opportunité pratique, l'intérêt des questions de M. Vernes me paraît surtout localisé dans les réserves ou précautions dont il accompagne, trop incidemment, il me semble, ses propositions.

1° *Est-il à propos, toutes réserves faites sur les droits de l'État en matière de programmes... ?* — Toute la question est là. L'État d'abord a-t-il des droits en matière de programmes ? Et puisque

M. Vernes paraît les accepter, c'est trop vite dire « toutes réserves faites ». Car ces réserves signifient, en pratique, suppression de tout enseignement donné par des religieux. En effet, les groupes religieux ne donnent l'instruction que pour attirer vers eux les intelligences ou empêcher qu'on les en éloigne. Il n'y aurait aucune bataille si les religieux, voire les évêques comme à Nancy, devaient donner aux enfants exactement et identiquement la même direction intellectuelle que les écoles laïques. Alors, ou bien les droits de l'État en matière de programmes, et c'est en fait le monopole dès qu'il sera réalisable financièrement, car les religieux ne se plieront jamais au programme officiel; ou bien pas de droits de l'État en matière de programmes, ni même d'examen, encore moins de contrôle, et c'est la liberté, voire la séparation des écoles et de l'État.

Malgré mes restrictions préliminaires contre la liberté des actes, j'estime que, pour laisser entière la liberté de pensée, il serait préférable de s'orienter vers la liberté de l'enseignement et même la séparation des écoles et de l'État, ne serait-ce que pour stimuler l'activité des libres-penseurs et des irrégieux dont je suis. Je doute, d'ailleurs, que les pouvoirs politiques, quels qu'ils soient, prennent cette orientation.

2° *Est-il à propos... de faire appel aux groupes religieux pour l'assistance aux malades... ?* — Oui.

3° *Est-il à propos de considérer les Églises comme les auxiliaires nées de l'éducation morale... sans leur permettre toutefois d'entreprendre sur les libertés publiques ou privées ?* — Je considère l'éducation morale donnée par l'Église catholique surtout comme toujours très discutable. Il ne peut donc s'agir de la

considérer en alliée, ni de faciliter son action. La morale sans Dieu, sans paradis et sans enfer est infiniment préférable à celle dont l'expérience millénaire nous montre les pitoyables résultats, dont nos absurdes mentalités, nos mœurs sociales sont les conséquences. Toutefois, pour les mêmes raisons qu'en matière d'enseignement, j'estime que l'État devrait rester en dehors de la concurrence des doctrines morales et laisser s'instaurer celles qui survivent à la discussion. Mais la restriction, ici encore, est grosse de conséquences. Comment veut-on, qu'une doctrine qui parle au nom du Tout-Puissant, qui est basée sur l'absolu, qui brandit les châtimens terribles, s'abstienne « d'entreprendre sur les libertés privées » ? Et puis que veut dire au fond « entreprendre » ? Que veut dire « libertés publiques ou privées » ? On a poursuivi le docteur Mac-Lauglin, marchand de ceintures électriques, le professeur d'Aryanis, marchand de bagues porte-bonheur. N'arrivera-t-on pas à poursuivre les tenanciers de Lourdes, les diseurs de messes à saint Antoine pour la réussite d'un procès, sous prétexte « d'entreprises sur les libertés publiques ou privées » ? Gros, gros problème dans cette restriction. Les erreurs de doctrine ne peuvent être combattues que par la parole.

J. COSTES.

*
*
*

Cet article a paru dans la Riposte d'Amiens, sous le titre : « Les questions de M. Vernes » :

M. Maurice Vernes demande aux amis de la *Coopération des idées* de répondre à trois questions, discutées aujourd'hui en bien des milieux :

1° Est-il à propos, toutes réserves faites sur les droits de l'État en matière de programmes, de diplômes et de contrôle, de faire appel, sur le terrain de l'enseignement, à la collaboration des groupes religieux ?...

2° Est-il à propos, toutes précautions prises contre un prosélytisme indiscret et sans garantie de l'aptitude professionnelle, de faire appel à la collaboration des groupes religieux pour l'assistance aux malades et aux déshérités ?

3° Est-il à propos de considérer les Églises comme les auxiliaires nées de l'éducation morale... sans leur permettre toutefois d'entreprendre sur les libertés publiques ou privées ?

Le défaut de ces questions — ai-je besoin de le faire remarquer ? — c'est qu'elles sont mal posées. Il faudrait en renverser les termes. M. Vernes suppose établis les droits plus que contestables de l'État dans les matières d'enseignement, d'éducation, d'assistance : M. G. Deherme a montré brillamment, dans *la Crise sociale*, l'injustice de ses prétentions.

« L'État n'est pas un être idéal et fantastique, écrivait M. Caudron, il y a quelques années, dans *la Revue des Institutions et du Droit*, c'est une chose très visible, très réelle, se mouvant au milieu de nous, et pourtant, lorsqu'il s'agit de déterminer sa nature, ses attributions, que de divergences ! Pour les uns, l'État est une sorte de divinité... Il est pour l'homme la puissance suprême, irresponsable... Quelques-uns regardent l'État comme une providence universelle chargée de guérir tous les maux et de pourvoir à tous les besoins. D'autres consentent à lui laisser la défense du sol et des intérêts matériels, mais qu'il n'intervienne pas dans l'ordre moral, qu'il n'empiète pas sur les droits sacrés de la liberté. »

Quel est donc le rôle de l'État ? Le philosophe, pour le déterminer, étudie les faits. « Il n'y a qu'à ouvrir les yeux pour voir que les hommes forment entre eux des sociétés multiples. On s'associe pour la propa-

gation régulière et ordonnée de l'espèce humaine : c'est la famille. On s'associe pour rendre à Dieu un culte légitime : c'est l'Église. On s'associe pour le négoce, les sciences, les arts, etc. » ; on s'associe enfin pour *vivre dans la paix, pour n'être pas troublé dans l'exercice de ses droits* : c'est la société civile.

La conclusion qui ressort de ces observations, c'est que les hommes sont éminemment sociables ; que laissés libres ils s'unissent en des associations diverses ; qu'aucune de celles-ci ne peut avoir la prétention de leur fournir tous les biens dont ils éprouvent le désir, qu'elles ont chacune leur fin propre dont elles ne doivent pas sortir, sous peine d'empiéter, de provoquer le désordre. La société civile — l'État — est dans les mêmes conditions que les autres. « Dans une société civile bien réglée, dit M. Caudron, chacun des bons citoyens prétend au droit de s'associer à son gré pour des fins honnêtes : il crie à l'oppression si ce droit lui est refusé. »

Que la société civile *aide* les individus et les sociétés particulières, que dans certains cas elle *supplée* à leur insuffisance, à la rigueur on peut le lui accorder : mais qu'elle monopolise les services publics au détriment d'autres sociétés, c'est pure tyrannie.

« L'État dépasse sa première consigne, écrivait Taine, s'il entreprend une œuvre physique ou morale que je ne lui demande pas, s'il se fait sectaire, moraliste, philanthrope ou pédagogue... Chacun de nous accepte d'être *défendu contre la violence et la fraude* : hors de là et presque sur tous les points, les volontés divergent... L'État, pour remplir sa nouvelle tâche, exige un surplus de subsides et de services : car tout emploi supplémentaire exige des frais supplémentaires ; il y en a d'inscrits au budget, quand l'État se charge d'occuper les ouvriers... de faire la charité, de donner l'éducation. En second lieu et dans nombre de

circonstances, non seulement l'État me prend injustement au delà de sa créance, mais encore il se sert de l'argent qu'il m'extorque pour m'appliquer injustement de nouvelles contraintes : c'est le cas lorsqu'il m'impose sa théologie ou sa philosophie... lorsqu'il prétend diriger l'éducation de mes enfants, fixer le taux de mes marchandises et de mon salaire... Avec l'écu que je ne lui dois pas et qu'il me vole, il défraye la persécution qu'il m'inflige. On ne saurait imaginer d'oppression plus criante. »

Et comment l'État s'acquitte-t-il des services dont indûment il assume la charge, au détriment de sa fonction : la protection des droits par une armée aguerrie, une police habile, une magistrature respectée ?

M. Deherme a dit ce que valent l'enseignement officiel et l'Assistance publique. Sur ce dernier article, l'on n'a pas oublié non plus les protestations du docteur Desprès au Conseil municipal de Paris :

« Dans mon service, du temps des sœurs, la mortalité était de 1 p. 100. Depuis qu'il y a des laïques, elle est de 5 p. 100. Pourquoi ? Parce que les sœurs ne quittaient jamais l'hôpital... Je ne me lasserai pas de répéter qu'une laïque coûte 66 p. 100 de plus qu'une sœur pour nous rendre deux cents fois moins de services. Les laïques se déclarent débordées. Aussi en a-t-on mis dans certaines salles trois à la place d'une sœur, ce qui coûte 198 p. 100 de plus, sans compter la nourriture... Entrons aux Enfants assistés. Là, depuis le remplacement des sœurs par les laïques, la mortalité a quintuplé. C'est que les nouveau-nés exigent des soins incessants et que les sœurs, en dignes vierges, sont des mères exquises. »

Les laïques munies de diplômes, possédant, selon l'expression de M. Vernes, « la garantie de l'aptitude professionnelle », représentent l'assistance de l'État ; les sœurs, privées en général de ces précieux papiers, exposées peut-être au prosélytisme — pourquoi pas ? —

personnifient la charité de l'Église. Il appartient évidemment aux premières de décider dans quelle mesure la collaboration des secondes pourra être utile!

Dans sa troisième question, M. Maurice Vernes insinue que « les Églises » pourraient être tentées « d'entreprendre sur les libertés publiques ou privées ». Rien de plus vrai pour les « Églises » juive, huguenote et l'anti-église maçonnique et jacobine dont *le Contrat social* du Genevois Rousseau est le livre sacré. Quant à l'autre Église, celle qui a fait la France, loin de mettre en péril les libertés publiques et privées, elle s'honore de les avoir toutes fondées. Elle ne combat pas les citoyens qui usent de ces libertés, elle réproouve ceux qui en abusant les compromettent. On se rappelle, à ce propos, la parole de M. Thiers dans la discussion sur *la question romaine* : « Messieurs, le catholicisme n'empêche de penser que ceux qui n'étaient pas faits pour penser. »

J. DUMAITRE.

Revue des Opinions, des Faits et des Idées

L'ACTION COLONIALE EN INDO-CHINE

M. Jules Harmand, comme médecin, soldat, explorateur, diplomate, a joué un rôle important dans notre histoire coloniale des quarante dernières années.

Par son énergie, son initiative, son goût des responsabilités, surtout en obtenant de la cour de Hué le fameux traité du 23 août 1883, c'est certainement cet ancien compagnon de Francis Garnier qui a le

plus contribué à doter notre France de sa plus belle colonie.

Aujourd'hui que les politiciens et les mercantis ont compromis la prospérité et la sécurité de l'Indo-Chine, M. Jules Harmand, qui ne se résigne pas au repos de la retraite, pose sa candidature de délégué au Conseil supérieur des colonies, auprès des électeurs de l'Annam-Tonkin, en leur adressant une circulaire dont nous extrayons les principaux passages. C'est un véritable programme d'action coloniale en Indo-Chine :

« Sur le terrain des principes et des généralités, je commence par déclarer qu'obéissant à des considérations de haute politique et aux conditions particulières à notre Extrême-Orient, je suis... partisan résolu de *l'unité du Gouvernement général de l'Indo-Chine*. Mais je suis non moins fermement convaincu que cette unité de direction ne doit pas entreprendre, dans l'ordre des choses administratives et financières, sur l'initiative des gouvernements locaux, ni faire disparaître leurs responsabilités nécessaires.

« De même, estimant que la vraie base de notre action est la province, je crois indispensable d'accorder au chef administratif de la province une autorité prépondérante sur tous les services de sa circonscription, en lui imposant une stabilité prolongée...

« En *politique indigène*, il m'appartient de revendiquer la paternité d'une formule que j'ai prononcée le premier, sans avoir, je l'avoue, présagé sa fortune. J'y suis resté fidèle. Mais, dans mon esprit, la « politique d'association » répudie toute tendance à l'assimilation, et elle n'implique aucune égalité chimérique de droits et de devoirs entre les participants.

« Le droit du conquérant ne peut se fonder que sur sa supériorité morale et matérielle, et sa domination

ne peut se justifier que par les manifestations constantes et indéfiniment renouvelées de la bienfaisance de son action. Politique d'association, soit, mais d'association subordonnée, où l'Européen directeur apporte ses facultés d'organisation, sa puissance scientifique et financière, et où l'indigène, rallié de plus en plus au nouvel état de choses, apporte son nombre, ses bras, son travail, vivifié, enrichi et éclairé par une justice, un ordre, une sécurité que la société à laquelle il appartient n'a jamais pu faire sortir spontanément de son sein.

« De cette conception découlent aussi mes vues concernant *l'enseignement indigène*. Sans doute, nous devons bien nous garder de décourager et de déclasser les élites indigènes, en laissant leur activité sans emploi, et nous avons par conséquent le devoir de mettre à leur disposition immédiates les moyens d'élargir leur instruction et de s'ouvrir l'accès de fonctions publiques utiles et efficaces. Mais nous ne pouvons pas non plus avoir l'intention utopique de dévier brusquement les masses de leur route ancestrale en rompant les traditions qu'elles ont héritées de leurs morts et de leur histoire. C'est ainsi que pendant bien longtemps et probablement toujours, à part quelques établissements d'instruction secondaire et supérieure, où ceux de nos sujets qui disent ambitionner nos connaissances devront en supporter les frais, notre système d'éducation publique indigène doit se limiter au perfectionnement des enseignements traditionnels avec l'adjonction de connaissances pratiques et d'intérêt technique et professionnel. *N'oublions pas cette observation constante que la seule supériorité que nous reconnaissons et nous envions l'universalité des Asiatiques est celle de nos ouvriers et de nos ingénieurs...*

« Je ne pense pas que l'usage à faire des capitaux à provenir de l'emprunt soit matière à beaucoup de controverses. Sans négliger la continuation et le perfectionnement du réseau ferré intérieur, non plus que la maîtrise permanente de ses prolongements extérieurs, sans perdre également de vue les avantages de plus d'une sorte que procureraient à nos côtes leur mise en communication directe par rail avec leur *hinterland* laotien et l'amélioration de nos ports, non plus que celle des voies fluviales à laquelle j'attache une importance de premier ordre, nos concitoyens de l'Annam et du Tonkin ne peuvent manquer de considérer comme hautement désirable l'application de ces ressources, dans la mesure la plus large possible, à ces travaux d'irrigation, beaucoup trop négligés jusqu'ici, et dont les bienfaits politiques seraient aussi féconds que les bénéfices économiques. Touchant les intérêts de nos sujets plus visiblement que les voies ferrées elles-mêmes, les irrigations, bien étudiées et judicieusement exécutées, peuvent doubler peut-être la productivité indigène, fondement et instrument du succès des entreprises européennes, et base de l'accroissement de nos budgets...

« Si grand que soit mon désir d'être court, il me semble impossible de passer sous silence les intérêts des *fonctionnaires*. C'est une question d'importance, car dans le pays de conquête le rôle des fonctionnaires est et restera toujours prépondérant, et de leur valeur individuelle, de leur façon de comprendre et de remplir leurs devoirs dépend bien souvent le succès des entreprises des Européens libres...

« En dépit des affirmations de théoriciens mal informés, il est impraticable, dans les « Dominations », de réduire sensiblement le nombre des fonctionnaires

européens. Mais ce qu'il faut, c'est que toutes les fonctions publiques y soient utiles et remplies avec conscience, par des agents compétents et dévoués. Pour obtenir ce résultat, il importe que tous les services en contact permanent avec les indigènes soient composés d'hommes spécialisés, accomplissant sur place toute leur carrière active, connaissant les langues et les besoins de leurs administrés, soustraits aux effets des ingérences politiques de la métropole. Le succès est à ce prix.

« Et si cela est vrai des fonctionnaires administratifs, avec quelle force cette vérité ne s'applique-t-elle pas, plus encore peut-être, aux fonctionnaires judiciaires. Ce n'est qu'en constituant une magistrature locale solide, en obligeant ses membres à incorporer leurs ambitions à la colonie, à comprendre les langues et les âmes des justiciables que l'on pourra arriver à constituer une législation véritablement efficace et morale, capable d'assurer aux colons agricoles, aux négociants et aux industriels européens les garanties dont ils ont le plus évident besoin pour la sécurité de leurs personnes et de leurs biens, pour la régularité de leur main-d'œuvre et l'exécution de leurs contrats. De telles lois locales, appropriées aux sentiments de nos indigènes, mettant à côté de la faute un châtement rapide et proportionné, seraient d'ailleurs bien moins antipathiques à nos sujets que nos codes romains et nos procédures lentes, coûteuses et incomprises.

« Mais, d'autre part, s'il faut beaucoup exiger des fonctionnaires, il faut aussi leur accorder beaucoup, en tenant un juste compte des difficultés de leur carrière, de leurs lourdes responsabilités, des risques d'une existence toujours pénible et souvent anormale,

et leur garantir largement la sécurité de leurs vieux jours... »

PAR TOUS.

Les Livres qui font penser

· **La Cité future**, par LOUIS DE MEURVILLE, 3 fr. 50 (Plon, éd., 8, rue Garancière). — Il semble que l'auteur ait accepté des idées qu'il n'ose suivre jusqu'au bout. Il y a là deux méthodes et qui ne se peuvent accorder. Cela se marque dès les premières lignes de la préface. D'une part, l'auteur nous dit : « Tout est à faire ou à refaire, car nous n'avons point d'organisation sociale. Nous vivons dans les ruines du passé, en pleine incohérence. Les scandales qui éclatent nous montrent assez les plaies d'un corps social en pleine décomposition. » D'autre part, il écrit : « Tout commence par le travail ; tout doit être réglé par la justice ; tout doit être dominé par une idée morale commune à tous, et c'est l'honneur, qui est aussi esprit de justice, de pitié, de bienveillance et de dévouement. »

Comme on le fait ici, et presque dans les mêmes termes, l'auteur dénonce l'anarchie ; mais il prend garde de ne pas heurter les préjugés qui l'animent et s'attache à sauvegarder tous les intérêts individuels qui l'alimentent. C'est très séduisant. Seulement, cela suppose qu'on va rétablir et maintenir, par un simple appel au bon sens, un ordre de choses instable que son propre développement a désagrégé.

Quand on exige plus, on passe volontiers, auprès des gens qui se disent raisonnables parce qu'ils sont de courte vue et timides, pour utopiste. Il est pourtant évident que les utopistes sont ceux qui s'imaginent pouvoir arranger commodément l'existence sociale au milieu d'un incendie qui gagne et aussi ceux qui, comme l'auteur, se flattent d'éteindre cet incendie avec quelque aspersion d'alcool métaphysique.

M. de Meurville voit nettement le mal. « Notre grande

Révolution, dit-il, il faut le reconnaître, n'a été, dans ses résultats, qu'une révolution politique et bourgeoise. Elle visait à tout refaire : elle n'a fait que des ruines. Elle a démolì : elle n'a pas rebâti. Quel principe social a-t-elle établi ? Elle n'a fait que l'individualisme, et l'individualisme, c'est l'anarchie. » Mais cet individualisme mortel, il l'entretient. Les petites concessions qu'il en sollicite auraient eu quelque effet, peut-être, il y a soixante ans, pour prolonger la ploutocratie ; aujourd'hui, il est trop tard. Comme le dit bien l'auteur, « n'ayant plus ni balancier, ni lien moral ou social, livrée à l'individualisme, au culte de l'argent, poussée vers la licence plutôt que vers la liberté, la masse n'a plus connu que le succès ou l'insuccès individuel, le mépris des scrupules, l'encensement du veau d'or, la ruée des appétits, la folie du droit au bonheur. » Tout est détruit. C'est tout l'ordre social qu'il faut rebâtir sur ses bases éternelles. Qu'importe donc quelques menues réformes ! Si nous ne voulons pas périr, il nous faut accomplir en nous-mêmes et dans le monde une révolution qui fera paraître celle qu'entrevoient les plus farouches anarchistes comme une mutinerie d'écoliers saccageurs. Car il est plus terrible de créer que de détruire. Ce n'est pas seulement à la femme qu'il a été dit : Tu enfanteras dans la douleur...

« La Révolution, dit l'auteur, n'a fait que des ruines, pour faire l'égalité. C'est l'égalité du désert. Et elle n'a pas vu que parmi ces ruines naissait le pouvoir le plus funeste, celui de l'argent. Au-dessus de l'argent, rien ; pas même l'État et le gouvernement, qui doivent souvent s'incliner devant lui. En dehors de l'argent, rien : ni services rendus, ni éducation, ni savoir, ni talent, ni honneur. L'argent rit de tout, il veut tout à ses pieds. Pour lui, tout est à vendre : il suffit d'y mettre le prix ; une seule force lui a résisté : le travail manuel, l'ouvrier. » C'est ce qu'on soutient ici-même. Oui, « l'instinct populaire » va, « à travers les obstacles, vers l'organisation du travail et le mieux-être ». Mais qu'est-ce que cela sans l'organisation du spirituel et le mieux-sentir ? Ce ne sont plus seulement les égoïsmes qu'il faut accorder, c'est le dévouement qu'il faut ordonner en l'exaltant.

La justice ? C'est vague. « La justice est essentiellement l'équilibre des forces », nous dit-on. C'est donc, à tout le moins, l'inertie. L'esprit de justice est une forme insidieuse de l'esprit égalitaire, c'est l'esprit individualiste embrumé de métaphysique, — et d'autant plus dangereux. Nous ne nous régènerons que par l'esprit social. Ce ne sont pas des droits que nous avons à revendiquer, mais des devoirs que nous avons à accomplir.

Suivre deux méthodes contradictoires, c'est n'en pas avoir. M. de Meurville s'est trop fié à sa logique qui est exercée et à son bon vouloir qui est grand. Il faut plus : une doctrine. J'entends une doctrine complète. Or, il n'y en a que deux, et qui sont dans la même ligne : le catholicisme et le positivisme. Le choix est facile.

L'auteur compare la cité moderne à la cité antique. Contrairement à ce qu'il dit d'autre part de la ploutocratie et de l'individualisme, il nous assure que « maintenant la propriété n'est plus le fruit de la conquête ou de la faveur ; elle est et ne peut plus être que le fruit de l'épargne, parce que la fortune ne peut plus être que l'épargne condensée. Or, rien mieux que l'épargne, résultat du travail, ne légitime la propriété. » Si l'on part de là, où la bourgeoisie s'entête stupidement, aucune solution n'est possible. C'est le principe même de la guerre sociale. Il est vain d'affecter la philanthropie. Il est inutile d'ergoter. Que la barricade nous partage ! Il y a à craindre seulement que, dans cette lutte à mort entre l'argent jouisseur et l'envie barbare, quelle qu'en soit l'issue, ce soit la civilisation qui périsse.

L'ouvrage est divisé en trois parties : le travail, la justice, l'honneur. Parcourons-le rapidement.

Après avoir bien décrit quelques-unes des fâcheuses conséquences du « césarisme parlementaire » et du fonctionnarisme, après une critique assez faible du socialisme d'État et du collectivisme, l'auteur en vient au syndicalisme. S'il en comprend bien, parfois, la puissance organique, il n'en écrit pas moins : « Le but, c'est le contrat collectif au départ, avec responsabilité collective et individuelle pour la parole engagée. » Or, ce « débat entre deux forces égales », c'est encore la lutte des droits. Le syndicalisme,

heureusement, peut avoir un autre sens en organisant le rappel constant aux devoirs, non pour entrechoquer deux forces ou les immobiliser l'une par l'autre, mais les faire concourir en les exaltant l'une par l'autre.

L'« affranchissement par le travail », la participation aux bénéfices, même avec « minimum de salaire et maximum dans les bénéfices », c'est un air de flûte dans le charivari — qui est toute la politique du jour — pour qu'on n'entende pas la tempête croissante. Mais déjà il est bien difficile aux plus sourds, aux plus acharnés amateurs de charivari de ne pas l'entendre.

M. de Meurville s'émeut que le prolétaire ne soit encore que campé dans la cité. Il sait combien la situation du salarié est précaire. Le chômage, la maladie, la vieillesse font du citoyen souverain un jouet des caprices de l'argent, non plus assuré de pouvoir donner le pain et l'abri à ses enfants que le nègre du centre africain de sa pitance. Le prolétaire n'est pas admis dans la société civilisée, car la sécurité est le gain le plus important de la société civilisée. L'auteur voudrait donc développer l'organisation syndicale, en lui donnant toute liberté : celle d'être une force réelle par la possession, et une force continue et progressive par la mainmorte. Il propose, en outre, de garantir à l'ouvrier la possession de l'emploi. « Ce ne doit pas être une possession inviolable, dit-il, pas plus que la propriété du grade dans l'armée ; mais une possession à l'abri du caprice et relevant d'un arbitrage en cas de démerite. » C'est fort bien ; mais, pour cela encore, il faut plus qu'une institution d'arbitrage, il faut que le travail soit fonction publique et le travailleur fonctionnaire. Cela va beaucoup plus loin que l'imagine M. de Meurville. Cela demande d'abord de substituer en tout les devoirs aux droits, pour les riches comme pour les pauvres. Et il y faut une force qu'aucun arrangement matériel, si ingénieux soit-il, ne peut susciter. J'entends une religion.

On nous parle, il est vrai, d'une morale universelle. Mais la morale, universelle ou non, n'est pas seulement un recueil de préceptes. Elle doit être surtout une méthode de vivre pour autrui. Il faut que ces préceptes, au lieu de proposer, s'imposent, et par l'habitude, par la nécessité

intérieure, par la pression extérieure, par la foi. Il n'y a point de morale si l'on n'est pas relié, rallié et réglé, si l'on ne se comprend pas dans un ensemble continu. Pas de morale sans croyance à l'au-delà, dit M. de Meurville. Un positiviste ajoute : à l'au-deçà. La naissance ne commence rien. La mort ne termine rien. Pour le théologiste, il y a la survie objective ; pour le positiviste, la survie subjective. Socialement, elles se valent. L'essentiel, c'est qu'on ne se limite pas à soi-même, dans le moment où l'on passe.

M. de Meurville prend parti pour la liberté de l'enseignement ; mais il ne conçoit pas la séparation des deux pouvoirs. Si l'on reconnaît avec lui que l'État peut s'occuper d'instruction, d'éducation, intervenir enfin dans le spirituel, on ne voit pas ce qu'il y a à répondre aux jacobins qui vont établir en droit le monopole de fait qu'est l'Université.

Voici une formule excellente : « Les bons ménages n'ont pas besoin de lois. » C'est que les bons ménages sont liés par l'amour qui inspire tout ce qui ne peut être commandé. Mais les mauvais ? Eh bien ! ceux-là, aucune loi ne les peut rendre bons. Une famille où l'on dispute des droits, au lieu d'être joyeux d'accomplir ses devoirs, est dissoute moralement. Certes, une sage législation pourrait faire diminuer considérablement le nombre des mauvais ménages, et d'abord en édictant l'indissolubilité du mariage. Mais le bonheur vrai est la chose dont notre temps se soucie le moins. Quand des lois ont rendu mauvais la plupart des ménages, on ne s'ingénie, par d'autres lois, qu'à pallier les désastreuses conséquences en aggravant le principe. Nous nous entêtons dans l'erreur. Ainsi, peu à peu, une législation imprudente arrivera à supprimer tous les inconvénients individuels du mariage qui exaspèrent les égoïsmes en supprimant le mariage.

Mais l'auteur ne creuse pas tant sa formule. Il la méconnaît même complètement en examinant minutieusement tous les « droits » de ceux-ci et de ceux-là et en fixant arbitrairement la part qu'il convient de leur faire. Nous ne le suivrons pas là. Nous l'aimons mieux dans sa critique du parlementarisme et du suffrage universel. Il n'ajoute rien à ce qui a été dit ici-même ; mais il est bon que cela soit reproduit.

L'auteur exprime une noble, mais combien naïve indignation contre l'excessive liberté laissée à l'escroquerie financière. N'est-ce pas la finance, basse et haute, qui tient la presse et le Parlement ? C'est donc lui demander de se contraindre elle-même, c'est-à-dire de réduire ses profits. A mesure que les dernières forces sociales qui subsistent, l'Église, l'organisation corporative, s'affaibliront, moins elles résisteront, plus le césarisme parlementaire et l'escroquerie financière s'épanouiront. Combattre la corruption, c'est s'en prendre au parlementarisme. Tout ce qui est social est antiparlementaire. M. de Meurville accepte volontiers les raisons que j'ai données d'en finir avec l'anarchie politique du parlementarisme et du suffrage universel ; mais il cherche à les conserver en les réformant. Il nous parle du « droit des minorités ». Ce n'est pas parce que les minorités auront le « droit » de prendre part à la curée parlementaire que le pays en sera moins exploité. Au contraire.

C'est au nom de l'honneur qu'on nous propose de revenir à l'ordre. « Ce qu'il nous faut vouloir pour sortir de l'anarchie où nous vivons depuis si longtemps, dit l'auteur, c'est la justice dans l'organisation sociale et politique ; c'est aussi une loi morale commune à tous, qui convienne à tous les partis, aux incroyants comme aux croyants, qui nous sauve des querelles de la conscience individuelle, et encore plus de l'inconscience ; une loi morale qui nous donne un terrain commun à tous, accepté de tous, assez fertile pour produire des fruits de vie et de grandeur, alors que, dans la veulerie universelle, nous allons à l'universelle inconscience et à la barbarie. Cette loi, c'est l'honneur. » Et c'est un mot. S'il a tant de vertu magique, on se demande pourquoi nous ne nous en sommes pas avisés plus tôt. C'était si commode ! En somme, l'honneur est le sentiment du devoir. Jusqu'au sabotage, il a tenu chez l'ouvrier contre tout l'individualisme. Et voici qu'il s'obscurcit et s'affaiblit là aussi. C'est qu'il ne se nourrit pas de lui-même dans le désordre et la corruption. Il lui faut s'éclairer et prendre de la force dans le milieu social assaini. Il lui faut s'organiser.

Cet ouvrage est à lire. Je me suis peut-être trop attaché

aux contradictions, aux points faibles. Il y a aussi beaucoup à retenir.

La Crise organique de l'Église en France, par PAUL VULLIAUD, 2 francs. (Bernard Grasset, éd., 61, rue des Saints-Pères). — Comme le titre l'indique, il ne s'agit que de la situation de l'Église en France. « Notre intention, déclare l'auteur, n'est pas de rester à l'extérieur du catholicisme pour en saisir les manifestations actuelles. Ce que nous voulons, au contraire, c'est pénétrer à l'intérieur, afin d'être renseigné sur la valeur de son énergie présente. »

Mais les laïques peuvent-ils intervenir dans les questions du gouvernement de l'Église ? M. Paul Vulliaud rappelle les premiers temps du christianisme. Il oublie que l'Église n'était encore qu'une communion d'âmes, non organisée socialement. Or, plus que jamais, il lui faut être une force positive. M. Paul Vulliaud cite de Maistre. Influence laïque, certes. Mais pour proposer et non s'imposer dans la direction. Ce que veut M. Paul Vulliaud, semble-t-il, c'est la parlementarisation de l'Église, la participation des laïques au gouvernement spirituel. Les « droits » des laïques ? Catholiques ou autres, c'est d'être défendus contre la critique dissolvante et d'être bien gouvernés dans leurs croyances. La soumission reste toujours la base de leur perfectionnement.

Pour M. Paul Vulliaud, un peu grisé de sa culture universitaire, la question intellectuelle est la plus importante. C'est elle qu'il traite d'abord, et le plus longuement.

Il voit bien que l'idée religieuse, même réduite au théologisme, n'est pas discréditée. Les hommes aujourd'hui sont pleins de Dieu. On peut dire de beaucoup de farouches libres-penseurs et même de soi-disant positivistes ce qu'on a dit de Proudhon : ce ne sont pas des athées, ce sont des ennemis de Dieu. Il n'y a encore que les vrais catholiques intelligents pour ne pas mêler le théologisme à toutes les affaires humaines.

La crise de l'Église en France est imputable, selon l'auteur, à deux fautes capitales : on a commandé au lieu d'éclairer, on ne s'est pas adapté à la « pensée contempo-

raîne ». On en est arrivé ainsi à vouloir imposer saint Thomas au monde intellectuel. M. Paul Vulliaud déplore donc l'ignorance religieuse générale, l'infériorité intellectuelle du clergé. « La faiblesse du clergé dans la sphère intellectuelle, dit-il, trouve donc son origine dans l'absence des études spéculatives. » Et plus loin, il ajoute : « Les études cléricales sont insuffisantes. » Ainsi, il n'y aura de salut intellectuel pour le catholicisme que par la culture de la science des dogmes, « la gnose, la vraie gnose qui est une foi scientifique, raisonnée ». M. Paul Vulliaud, on le voit, se fait beaucoup d'illusions sur la valeur de l'érudition et de l'intellectualisme universitaires. Il va jusqu'à proposer d'instituer le concours pour le recrutement du clergé.

La meilleure méthode d'apologétique, celle qui convient le mieux à la « pensée contemporaine », laquelle n'a pas son unique expression à la Sorbonne et que les matières d'examen ignorent, c'est l'apologétique positive que renouvelèrent de Maistre et de Bonald. Je viens de lire le *Cours d'apologétique* du père Devivier. Il n'y a que la partie positive qui tienne. Ce n'est point par ses dogmes théologiques que l'Église perdure ; mais parce qu'elle est la seule force sociale présentement qui s'oppose à la barbarie envahissante. Certes, ce sont les dogmes qui ont suscité cette force ; mais il n'est que trop évident qu'ils ont transmis toute leur puissance vitale. Ils n'alimentent plus. N'est-ce pas ce que l'auteur veut dire quand il écrit : « Il y a une méthode apologétique à laquelle personne n'a songé. Celle qui a le mieux servi au temps de la fondation du christianisme. On prouvait la valeur de la foi chrétienne par son application directe aux circonstances de la vie présente. »

La question disciplinaire est plus brièvement examinée. « L'esprit théocratique actuel, écrit l'auteur, s'exprime en un sens de séparation. » L'erreur est grosse. L'esprit théocratique, au contraire, n'est que l'esprit de confusion. Et c'est à l'esprit de confusion que M. Paul Vulliaud incline. Car, pour lui, l'ennemi intérieur de l'Église, « c'est le despotisme engendré par l'oubli du droit canon ». Sans doute, la situation du bas clergé est précaire ; depuis Dupanloup, on

abusés des déplacements ; mais c'est au sacerdoce lui-même à rectifier ces erreurs, si erreurs il y a. Si les laïques interviennent, même avec les meilleures intentions, il se pourra que la situation matérielle de ce bas clergé s'améliore momentanément ; mais sa situation morale sera abaissée. Et c'est celle-ci surtout qui importe.

Mes Impressions sur l'Afrique occidentale, par ABEL LAHILLE, 3 fr. 50 (A. Picard, éd., 18, rue Soufflot). — Le titre n'est pas exact : M. Abel Lahille ne nous parle pas de la Guinée, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey — les régions les plus riches de notre immense domaine. Peut-être y a-t-il aussi quelque parti pris de dénigrement incompréhensif. S'il n'y a pas de forêts dans le Cayor, il y en a en Côte d'Ivoire, et même un peu trop. S'il n'y a pas de maisons indigènes dans les « villes » des rives du Sénégal, il y en a à Timbouctou, et j'en ai vu à Djenné. L'architecture en est très curieuse. Et puisque l'auteur a lu mon livre, *l'Afrique occidentale française*, il eût pu en retenir ce que j'ai dit de la corporation des maçons de Djenné. Moi aussi, j'ai mangé au « Restaurant des affamés » et j'ai couché à l' « Hôtel des hyènes », et j'en ai gardé un joyeux souvenir. Tout dépend de l'esprit avec lequel on fait les choses. Je n'ai pas oublié cet administrateur d'un cercle de la Haute-Guinée qui tenta de m'égarer dans la brousse et de me faire abandonner par mes porteurs ; mais je me plais à rappeler plus volontiers l'accueil chaleureusement sympathique que je reçus de la plupart des Français, fonctionnaires ou commerçants, que je rencontrai.

Cela dit, il faut reconnaître que c'est là un livre courageux et utile. Il est courageux parce qu'étant un colonial de carrière, l'auteur s'attire l'animosité tenace du parti colonial, profiteur comme tous les partis. Il est utile parce qu'il dénonce la dangereuse niaiserie des rapports officiels et des ouvrages officieux, publiés spécialement pour solliciter les généreuses souscriptions du ministère des Colonies, du Gouvernement général et des Gouvernements de colonie.

M. Abel Lahille a l'honnête souci d'être vrai. Il s'acharne à rectifier les chiffres officiels. Il déteste le bluff. Et com-

bien il a raison ! L'auteur veut bien rappeler que j'ai qualifié ces mensonges de criminels. Je ne m'en dédis pas.

La question sanitaire est importante aux colonies. L'auteur l'a traitée avec un soin particulier. Les documents et les statistiques qu'il présente sont des plus intéressants. L'incurie administrative dépasse tout ce qu'on peut imaginer. On parle beaucoup de l'assistance médicale indigène. Au fond, c'est le moindre des soucis de l'Administration. Ses soucis ? A l'égard des indigènes, elle n'en a qu'un, c'est de faire rentrer l'impôt de capitation. Il n'y a donc aucun outillage médical et chirurgical, aucun crédit pour un service sérieux, le personnel est ridiculement insuffisant, les quelques médicaments dont on dispose sont répartis en dépit du bon sens. « Ainsi, écrit M. Lahille, Timbouctou a reçu en une seule fois, en 1907, 6 kilogrammes de poudre d'ipéca ! A Kayes, il existait dans les vitrines de l'infirmerie plus de 100 kilogrammes d'iodure de potassium. Par contre, au commencement de l'hivernage 1908, il n'y avait plus un gramme de quinine... »

M. Abel Lahille termine en signalant la nouvelle amusette coloniale : les troupes noires. Le meilleur éloge qu'on puisse faire de ce livre, c'est d'assurer qu'il nuira à l'« avancement » de l'auteur et qu'il ne sera « honoré » d'aucune souscription officielle.

G. DEHERME.

*
* *

Nous avons reçu :

Les Affres, par MARCEL GEORGES, 2 francs (H. Daragon, éd., 96, rue Blanche). Roman. — Pris entre un premier amour et son ambition, un jeune avocat fait de sa fiancée une maîtresse. Puis, celle-ci étant enceinte, le devoir l'emporte sur l'arrivisme, et l'on se marie. Ce jeune avocat ne sera jamais ministre.

Le Directeur-Gérant : G. DEHERME.

30-11-10. — Tours, Imprimerie E. ARRAULT et C^{ie}.

Bernard GRASSET, Éditeur

61, rue des Saints-Pères, 61. — PARIS

COLLECTION

“ LES ÉTUDES CONTEMPORAINES ”

Sous ce titre, la *Librairie Bernard Grasset* commence la publication d'une série d'études sur *les milieux littéraires, politiques et sociaux de ce temps*. Ces études, confiées à des spécialistes qui apporteront à leur tâche, avec toute la documentation désirable, le plus grand souci d'impartialité, ont pour objet de fixer dès maintenant et le plus exactement possible la physionomie de notre époque. Chaque étude forme un élégant volume de 200 à 250 pages et se vend séparément 2 fr.

Vient de paraître dans la collection **Les Études Contemporaines :**

Le CULTE de l'INCOMPÉTENCE

Par **Émile FAGUET**, de l'Académie Française

Un volume in-16, 240 pages. 2 fr.

La Sorbonne Contemporaine

Par **Pierre LEGAY**

L'AUTOMNE D'UN PRINCE

Correspondance inédite du duc d'Orléans et de la marquise de Montesson

Publiée avec une introduction et des notes par Jean HARMAND. Un volume in-16 orné d'un portrait de la Marquise de Montesson. Prix. 2 fr.

Henri CHANTAVOINE

EN PROVINCE

Lettres au directeur du « Journal des Débats »

Un vol. in-16. (Préface de M. Paul Deschanel, de l'Académie française)

Prix. 3 fr. 50

V. DE PALLARÈS

LE CRÉPUSCULE D'UNE IDOLE

Nietzsche, Nietzscheisme, Nietzscheens

Un volume in-16. 3 fr. 50

CROÎTRE OU DISPARAÎTRE

Par GEORGES DEHERME

Un volume in-16 de 280 pages. Prix : 3 fr. 50

PERRIN et C^{ie}, Éditeurs, 35, quai des Grands-Augustins, PARIS

LA CRISE SOCIALE

Par GEORGES DEHERME

(Troisième édition)

Un volume in-16 de 375 pages. Prix. 3 fr. 50

BLOUD et C^{ie}, Éditeurs, 7, rue Saint-Sulpice, Paris

AUGUSTE COMTE ET SON ŒUVRE

LE POSITIVISME

Par GEORGES DEHERME

*Un vol. in-16 de 128 pages, avec deux portraits hors texte,
Prix : 2 fr. 50*

(GIARD et BRIÈRE, Éditeurs, 16, rue Soufflot. — PARIS)

L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Action politique. Action économique. Action sociale

Par GEORGES DEHERME

*Ouvrage couronné par l'Académie française
et par la Société antiesclavagiste de France*

Un volume in-8 de 528 pages. Prix : 6 fr. (*franco* : 6 fr. 60)

BLOUD et C^{ie}, Éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, PARIS

La Démocratie vivante

Par GEORGES DEHERME

Un volume in-8° de 402 pages. Prix : 4 fr. 50 (*franco* : 5 fr.)

BERNARD GRASSET, Éditeur, 61, rue des Saints-Pères, PARIS
